



GROUPE DU
RASSEMBLEMENT
DEMOCRATIQUE ET SOCIAL
EUROPÉEN

Paris, le 26 novembre 2019

Ma Chère Collègue, Mon Cher Collègue,

Vous trouverez ci-joint un amendement déposé par notre collègue Nathalie DELATTRE sur la **Mission « Travail et emploi »** pour le projet de loi de finances pour 2020.

Si vous souhaitez le cosigner, je vous remercie de retourner au secrétariat du groupe le coupon ci-dessous, **au plus tard vendredi 29 novembre à 10h.**

Je vous prie de croire, Ma Chère Collègue, Mon Cher Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Claude REQUIER

MME/M.

souhaite cosigner l'amendements n°:.....

ne souhaite pas cosigner l'amendement :
.....

A RETOURNER PAR MAIL : RDSE@SENAT.FR



DIRECTION
DE LA SEANCE

PLF POUR 2020
SECONDE PARTIE
MISSION TRAVAIL ET EMPLOI
(n^{os} 139, 140, 143)

N°	RDSE.1
----	--------

AMENDEMENT

présenté par
Mme Nathalie DELATTRE

ARTICLE 38 (CREDITS DE LA MISSION)
État B

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	5 000 000		5 000 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		5 000 000		5 000 000
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail dont titre 2				
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	0	0	0

OBJET

Dans sa rédaction initiale, le projet de loi de finances pour 2020 prévoyait la suppression des crédits à destination des maisons de l'emploi.

L'Assemblée nationale a toutefois adopté deux amendements proposant un financement des maisons de l'emploi à hauteur de 5 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) sur les crédits de l'action 01 « amélioration de l'efficacité du service public de l'emploi » du programme 102 « Accès et retour à l'emploi ».

Mais ce montant reste insuffisant pour permettre un soutien effectif de ces structures, acteurs essentiels du développement de l'emploi au niveau territorial et dont le travail est salué par l'ensemble des partenaires.

Aussi, cet amendement prévoit de porter le financement de l'État alloué aux maisons de l'emploi à 10 millions d'euros en AE comme en CP, en ajoutant 5 millions d'euros à la ligne de crédits qui leur est désormais consacrée au titre de l'action 01 « amélioration de l'efficacité du service public de l'emploi » du programme 102 « accès et retour à l'emploi ».

Ce montant est gagé à hauteur de 5 millions d'euros en AE et CP sur l'action 01 « anticipation et accompagnement des conséquences des mutations économiques sur l'emploi » du programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi ».